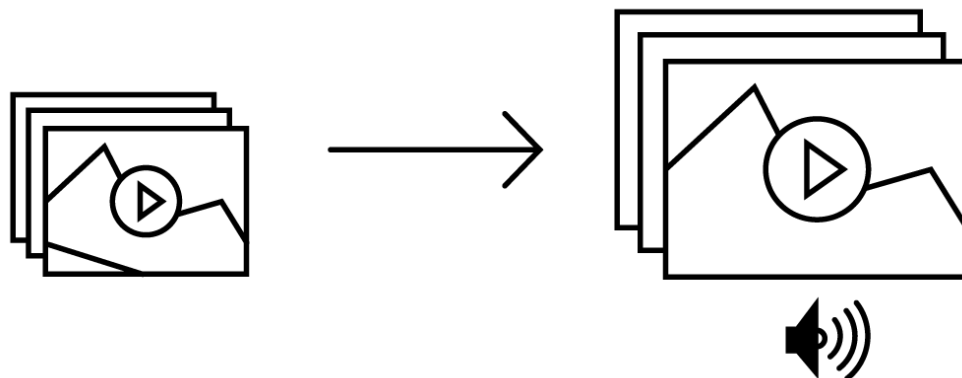


Audiodescription dans les vidéos

Fiche d'information à l'intention de l'administration fédérale, version 2.0,
juillet 2018



Introduction

Pourquoi faut-il une
audiodescription ?

L'audiodescription est indispensable pour rendre les films et les vidéos accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes. Elle prend la forme d'une voix off qui décrit ce qu'il se passe à l'écran afin que ces personnes puissent suivre l'intrigue comme tout un chacun. Elle est utilisée à la télévision et au cinéma – on parle alors de films en audiodescription – et dans les vidéos sur Internet. Bien souvent, le téléspectateur moyen découvre l'audiodescription par hasard lorsqu'il choisit par erreur le second canal audio sur son téléviseur et entend une voix off qui décrit les éléments visuels à l'écran¹. Sans cette voix qui fournit les informations essentielles à la compréhension du contenu visuel, les personnes aveugles et malvoyantes en seraient simplement privées.

Les vidéos dont le contenu visuel n'est pas déterminant pour la compréhension (p. ex. discours, interviews, conférences de presse) n'ont pas besoin d'audiodescription.

Mise en œuvre

L'audiodescription,
comment ça marche ?

Dans l'idéal, l'équipe qui élabore l'audiodescription est constituée à la fois de personnes aveugles et voyantes. Une fois le script préparé, il est soumis à une personne malvoyante afin qu'elle puisse en contrôler la qualité : les effets visuels sont-ils bien restitués, le déroulement de l'action est-il compréhensible, les informations additionnelles sont-elles claires ? Lorsque le script est validé, la description est enregistrée et intégrée au film².

¹ www.access-for-all.ch > Barrierefreiheit > Audiodeskriptionen (consulté le 23.04.2018 ; en allemand)

² www.access-for-all.ch > Barrierefreiheit > Audiodeskriptionen (consulté le 01.03.2017 ; en allemand)

Comment faire concrètement ?

Les commentaires en audiodescription sont insérés dans les pauses qui ponctuent les dialogues. Au final, il résulte deux versions d'une même vidéo : la version originale et la version audiodescrite.

Les vidéos en audiodescription doivent être mises en ligne sur des sites eux-mêmes accessibles, c'est-à-dire qui intègrent les fonctionnalités de l'accessibilité numérique, et doivent être publiées sur un lecteur multimédia adapté (par ex. YouTube).

À l'heure actuelle, seules des agences externes peuvent se charger de réaliser des vidéos en audiodescription (voir *Agence de production* ci-après).

Important :

- S'y prendre suffisamment à l'avance : les personnes formées à l'audiodescription sont rares en Suisse. Si vous souhaitez réaliser une vidéo, contactez l'agence de production suffisamment tôt afin de discuter des détails (longueur et délai souhaité).
- Prévoir le budget nécessaire : pour réaliser une audiodescription, il faut compter entre 50 et 100 CHF par minute de vidéo pour l'élaboration du script et l'enregistrement. L'insertion de l'audiodescription dans la bande sonore coûte env. 15 CHF supplémentaires par minute de vidéo. Les vidéos courtes entraînent généralement un supplément de prix ; en revanche, on peut souvent obtenir un rabais pour les films plus longs. Pour obtenir un devis précis, ne pas hésiter à demander une offre.
- En guise d'alternative à l'audiodescription, une transcription de l'action visuelle peut être mise à disposition au format HTML ou sous forme de document PDF accessible. Toutefois, cette méthode ne rend pas la vidéo accessible en soi, elle se borne à en fournir le script.

Pour aller plus loin

Message culture et ordonnance sur l'encouragement du cinéma

Le Message culture pour la période 2016 à 2020 prévoit notamment le soutien à la participation culturelle et plus spécifiquement « l'amélioration de l'accessibilité du cinéma suisse pour les personnes handicapées de la vue ou de l'ouïe (audiodescription) »³. De plus, l'art. 65 de l'ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin, RS 443.113) règle depuis juillet 2016 les conditions relatives à l'accessibilité et à l'audiodescription.

À noter qu'à l'inverse des films diffusés à la télévision, les vidéos à caractère informatif que l'on trouve sur Internet sont souvent conçues de manière à ce que les informations essentielles ne soient pas uniquement visuelles. Si le contenu sonore est suffisamment explicite, l'audiodescription n'est pas nécessaire. Par contre, si la vidéo est de facto largement axée sur l'image, dans le cas d'une campagne par exemple, la description des événements devient dès lors essentielle et la vidéo doit être accompagnée d'une audiodescription pour

³ Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 du 28.11.2014, p. 52
www.bak.admin.ch > Thèmes > Message culture (consulté le 9.2.2017)

les personnes sourdes et malentendantes. Pour des petits clips plus simples, une alternative textuelle directement intégrée à la vidéo, qui en décrit le contenu visuel et auditif, peut suffire.

Agence de production

SWISS TXT Filiale et centre de compétence multimédia de la SRG SSR, SWISS TXT propose toute une série de prestations dans son département Services d'accès, notamment la préparation de médias audiovisuels pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles, le sous-titrage, l'audiodescription et l'adaptation linguistique (p. ex. langue des signes). Contact : www.swisstxt.ch, as@swisstxt.ch, 032 329 29 29.

Contact BFEH

Vous connaissez d'autres agences qui proposent des services d'audiodescription ? Vous avez des questions ou des suggestions sur cette fiche d'information ? N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse ebgb@gse-di.admin.ch ou au 058 462 82 36. www.bfeh.ch > Internet et E-Accessibilité